

## Mise au point sur les évaluations CE2

Le 13 septembre 2015

Courrier à caractère syndical.  
Merci de transmettre aux enseignants de votre école

### Mise au point sur les évaluations CE2

Comme il fallait s'y attendre, des IEN n'appliquent pas les textes officiels et créent leur propre loi. En effet, nous sommes en présence d'IEN qui demandent la remontée des résultats de ces évaluations.

Afin de clarifier cela, voici les textes :

**Pour le B.O. :**

#### ***La mise en œuvre de l'évaluation des élèves en français et en mathématiques au début de la classe de CE2***

*Pour permettre à chaque enfant des apprentissages plus solides dès l'école primaire, dans une logique de continuité entre les cycles d'enseignement, une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2. À cet effet, est mise en ligne sur Éduscol une banque d'exercices en français et en mathématiques :*

- centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, pour permettre aux enseignants d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence évaluée*
- à utiliser durant les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par l'enseignant et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe*
- pour toute la classe ou seulement quelques élèves*
- pour différencier et adapter la progression pédagogique aux besoins recensés*

[Consultez la fiche "La mise en œuvre de l'évaluation des élèves en français et en mathématiques au début de la classe de CE2"](http://www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html)

[www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html](http://www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html)

Comme vous pouvez le lire, **rien n'indique qu'il faille faire remonter les résultats à votre IEN.** On remarquera aussi que tous les élèves ne doivent pas passer ces évaluations.

**Dans Eduscol d'autres renseignements sont apportés :**

*L'usage de ces livrets n'a aucun caractère obligatoire ; ils sont proposés afin d'aider les enseignants s'ils ne souhaitent pas constituer eux-mêmes leur combinaison d'items. A cet égard, le nombre d'items retenus, ainsi que la durée de l'évaluation ne doivent pas être considérés comme une norme et peuvent être adaptés par les enseignants, en fonction de leurs objectifs et du*

*contexte d'exercice.*

<http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>

On remarque que le choix des items à passer est à faire par l'enseignant. Il peut faire passer autant d'items qu'il lui semble utile.

La lettre du 1er septembre 2015, envoyée à toutes les écoles par Mme Florence Robine (directrice de l'enseignement scolaire), confirme tout cela.

On peut en conclure que chaque enseignant choisit les items et les élèves qui passent ces items et qu'il est conseillé de faire passer ces évaluations en septembre. Aucune mention n'est faite sur le fait qu'il faille faire remonter des résultats aux IEN.

Si votre IEN vous demande les résultats des ITEMS évalués, veuillez nous prévenir afin que nous puissions intervenir.

SUD éducation Alsace

c/o Solidaires - Maison des Syndicats - 1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg

[sudeducalsace@orange.fr](mailto:sudeducalsace@orange.fr)

03 67 15 28 80 ou 03 88 57 15 35